



SOMMAIRE DES ARTICLES

- Edito.....Page 2
- La qualité de l'air : enjeu sanitaire et de qualité de vie
pour la métropole dijonnaise.....Page 3
- Air To Go: un support pour la qualité de l'air et la santéPage 4
- Mon Air ma santé : un outil pédagogique interactif.....Page 5
- Meeting aérien : arrêtons la publicité pour les transports polluants...Page 7
- Stationnement : rééquilibrer le soutien financier actuel
à la voiture individuelle au profit des transports en commun
et des mobilités actives pour combattre la pollution de l'air
et l'étalement urbain.....Page 8
- Dijon, éco-citoyenne !.....Page 10
- Voeu « Dijon soutient l'Appel des coquelicots » et arrêté
zéro-glyphosate.....Page 11
- Campagne Stop Glyphosate : Catherine Hervieu et Patrice Château
portent plainte.....Page 13
- Vivre mieux avec les jardins partagés.....Page 14
- Convention avec la Chambre d'agriculture :
une victoire pour la transition écologique de l'agriculture et
de l'alimentation grâce aux écologistes.....Page 15
- Lettre ouverte à Didier Martin, co-rapporteur de la mission
parlementaire sur les pesticides : soutien à l'appel des
260 scientifiques.....Page 16
- Un regard sur l'animal plus respectueux.....Page 19
- Voeu à l'initiative du groupe EELV, pour une ville sans
cirques avec animaux sauvages.....Page 21
- Dijon métropole investit pour préserver ses ressources :
Inauguration de l'usine Henri NAVIER d'ultrafiltration
de la source de Morcueil.....Page 23
- Contrat 2016 - 2021 pour la préservation de la nappe de
Dijon – Sud : un bilan à mi-parcours très encourageant.....Page 25
- Solidarité avec les migrantsPage 27
- Nous contacterPage 28

**VOUS TROUVEZ
QU'IL FAIT CHAUD ?
ALORS IMAGINEZ
4,8 °C DE PLUS... ***

* Selon le GIEC en 2100
si les émissions de gaz à effet de serre
continuent à leur rythme actuel

ÉDITO

Face à l'urgence climatique : courage, clarté et cohérence

Les élections européennes ont montré l'aspiration à agir concrètement pour le climat, la biodiversité et les solidarités d'une grande partie de nos concitoyennes et concitoyens, en France comme dans la métropole dijonnaise. La canicule du début de l'été a renforcé la prise de conscience à l'œuvre dans l'ensemble de la société de l'emballement climatique impactant la production agricole et notre alimentation, la ressource en eau, la qualité de l'air, la santé. Autant dire les besoins essentiels des êtres humains que nous sommes. Notre responsabilité d'écologistes élu.es et engagé.es (cf. article Stop Glyphosate) est de conforter le cap ambitieux d'habiter la planète sans la détruire, ni nous détruire pour le bien-être de toutes et tous. En Europe comme en France, le scrutin européen du 26 mai avec la poussée écologique, qu'elle soit électorale, associative ou citoyenne, montre que la société est plus prête au changement que ne le disent certains décideurs nationaux et internationaux. Les changements de comportements individuels et familiaux sont nécessaires et doivent être encouragés, bien sûr. Pour autant, face à l'urgence climatique les réorientations fortes des politiques publiques à tous les échelons sont impératives et concernent tous les secteurs de la vie quotidienne : alimentation, mobilités, services publics, santé, solidarités... L'implication écologiste à tous les niveaux est nécessaire face aux différentes résistances (climato-sceptiques, groupes financiers, lobbies, représentations mentales...). Ce à quoi les élu.es écologistes s'emploient quand ils sont en responsabilité en lien avec les différents acteurs engagés. D'ailleurs à Dijon et sur la métropole nous pouvons afficher des réalisations concrètes dans le cadre de nos délégations en lien avec les acteurs avec notamment nos onze lettres d'informations depuis 2014.

Notre méthode à tous les échelons mondial, européen, national, et local :

- **Courage** : pour mobiliser l'ensemble de la société face à l'urgence climatique
- **Clarté** : dans ses conséquences avec l'assurance des besoins fondamentaux de notre humanité (eau, alimentation, air, logement, éducation, culture)
- **Cohérence** : l'urgence climatique est le surplomb de l'ensemble des politiques publiques.

A partir du socle des convaincus de la transition écologique, nous devons entraîner et rassurer pour accompagner les changements de modes de vie. C'est le sens de notre engagement pour permettre à toutes et tous de bien vivre aujourd'hui et demain.

*Catherine HERVIEU, Stéphanie MODDE, Patrice CHÂTEAU,
Frédéric FAVERJON, Sandrine HILY et
Christine DURNERIN*



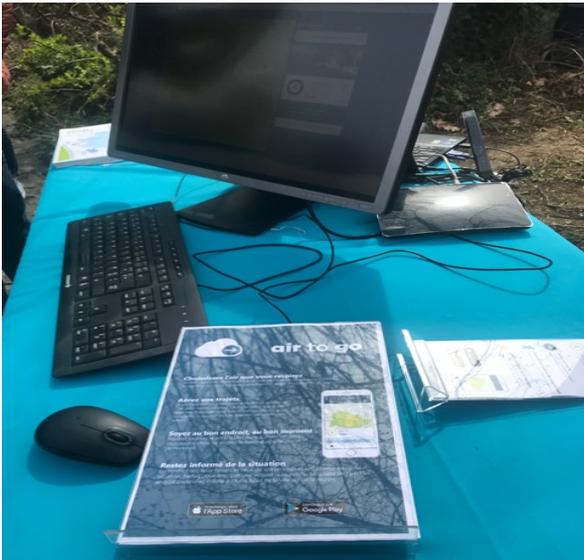
La qualité de l'air : enjeu sanitaire et de qualité de vie pour la métropole dijonnaise.

La labéllisation « Villes Respirables » en 2015 grâce au renouvellement du réseau de transport de Dijon métropole avec le tramway est bien illustrée par la comparaison des cartes stratégiques de l'air. Celles-ci ont été élaborées entre 2009 et 2015 par l'ancienne Atmosf'air, devenue ATMO Bourgogne Franche-Comté en 2017 que je préside. Ainsi, pour les émissions soumises à la directive européenne (PM 10, NOx), la qualité de l'air au centre ville s'est considérablement améliorée. **La nouvelle station de mesures ATMO « Trémouille »** que j'ai inaugurée le 5 avril s'intégrant au mieux dans le patrimoine historique du quartier, continuera la surveillance de la qualité de l'air au centre ville. Mais au-delà de cette stricte surveillance, il s'agit aussi de diminuer et d'éviter en amont toutes les émissions nuisibles à la santé et à l'environnement. Ainsi les données sur l'air contribuent aux décisions des politiques publiques concernant évidemment les mobilités mais aussi l'urbanisme et l'aménagement des territoires. En matière de déplacements dont la majeure partie est génératrice des polluants (automobiles, fret routier) si nous avons pu améliorer la situation au centre ville, les enjeux restent importants notamment sur l'est dijonnais et aux abords des voies à fort trafic automobile. C'est notamment en ce sens que nous avons contribué au PLUI-HD (<https://21.eelv.fr/la-lettre-des-elu-e-s-eelv-de-dijon-et-dijon-metropole-n10-janvier-2019/>) et alerté sur la fermeture de la halte ferroviaire de Neuilly les Dijon (<https://21.eelv.fr/maintenons-la-halte-ferroviaire-de-neuilly-les-dijon-pour-preserver-le-climat-et-la-qualite-de-lair/>)

Par ailleurs, Dijon métropole a lancé deux dispositifs de sensibilisation et d'accompagnement au changement de comportement avec l'application « Air To Go » et la plateforme interactive « Mon air, ma santé ».



Catherine HERVIEU, Présidente de groupe et Vice-Présidente de Dijon Métropole aux modes actifs, à la qualité de l'air et aux milieux aquatiques, Présidente d'ATMO Bourgogne Franche-Comté



Air To Go: un support pour la qualité de l'air et la santé

En lien avec le Comité départemental des maladies respiratoires, et dans le cadre de ma délégation Air, ATMO Bourgogne Franche-Comté a élaboré une application « Air To Go » initialement créée par ATMO Auvergne-Rhône-Alpes, pour la déployer sur Dijon métropole.

Lancée le 5 avril, l'application, téléchargeable gratuitement, permet d'une part de connaître la qualité de l'air le plus finement possible sur l'ensemble du territoire métropolitain. D'autre part, elle permet de calculer 3 itinéraires possibles en renseignant l'adresse de départ et celle d'arrivée selon les indices de qualité de l'air qu'ATMO calcule quotidiennement à partir des données recueillies. A jour + un, il est ainsi possible de prévoir son trajet à pied ou à vélo selon la qualité de l'air.



Catherine HERVIEU, Présidente de groupe et Vice-Présidente de Dijon Métropole aux modes actifs, à la qualité de l'air et aux milieux aquatiques, Présidente d'ATMO Bourgogne Franche-Comté.



Mon Air ma santé : un outil pédagogique interactif

Dans le cadre du plan Climat Air Energie Territorial de Dijon métropole, j'ai proposé le développement d'une plateforme pédagogique interactive « Mon air, ma santé » qui a été inaugurée le 6 avril à Latitude 21.

Cette plateforme numérique permet de connaître et partager les bonnes pratiques pour améliorer la qualité de l'air en évitant de le polluer. En sélectionnant les zones dédiées, on obtient des informations sur la qualité de l'air intérieur et extérieur, les perturbateurs endocriniens, les données réglementaires, la législation... Cette plateforme est accessible sur le site de Dijon métropole :

<https://www.metropole-dijon.fr/Actualites/Mon-air-ma-sante>

Elle va être nourrie et complétée au fur et à mesure des évolutions des pratiques individuelles et collectives et des actions mises en place par la métropole et ses 23 communes. A chacun et chacune de s'en saisir !

Enfin, l'épisode caniculaire vécu fin juin, nouveau pour la période et dans la durée, a généré une pollution à l'ozone liée aux émissions de gaz à effet de serre accumulés sur les périodes antérieures. Directement imputable au changement climatique, la fréquence de ces vagues de chaleur va augmenter tout en se combinant avec les polluants émis actuellement. Les conséquences sur la santé, notamment celle des personnes fragiles comme les enfants, les personnes âgées, les malades ou les familles les plus modestes sont déjà connues. C'est en ce sens qu'élu.es écologistes, nous contribuons à l'adaptation au changement climatique, tout en améliorant la qualité de l'air et notre environnement : modes de déplacements au quotidien le moins carboné possible, îlots de fraîcheur grâce à la nature en ville, préservation des espaces naturels et agricoles, fin de l'artificialisation des sols.



Catherine Hervieu, Présidente de groupe et Vice-Présidente de Dijon Métropole aux modes actifs, à la qualité de l'air et aux milieux aquatiques

**MAINTENANT !
JE SAUVE
LE CLIMAT**

jesauveleclimat.fr

Meeting aérien : arrêtons la publicité pour les transports polluants

Dijon Métropole, en partenariat avec le Syndicat Mixte de l'aéroport Dijon Bourgogne, a souhaité soutenir le meeting aérien du 7 juillet via une convention présentée au conseil métropolitain le 27 juin.

Alors que beaucoup de discours convergent sur l'urgence climatique, cette participation est à contre-courant de l'ambition écologique de Dijon Métropole et des attentes des habitants aspirant à une transformation des modes de déplacement et à une baisse drastique de l'usage de l'énergie fossile. En cohérence, nous avons voté contre le soutien à cet événement gaspilleur d'énergie et émetteur de polluants et gaz à effet de serre. De plus, ce type d'évènement « à l'ancienne » reste un véritable frein quant à l'élaboration d'un imaginaire et de représentations mentales où la mobilité sans fossiles sera la mobilité de demain.

Rappelons que l'avion est un moyen de transport très polluant et climaticide : deux à trois fois plus que la voiture et 40 fois plus que le train, alors qu'il échappe à toute taxation depuis 1945. L'émergence du débat sur la taxation du kérosène montre d'ailleurs l'aspiration à une fiscalité carbone juste alors que quatre-vingts pour cent des voyageurs réguliers appartiennent aux catégories socio-professionnelles les plus aisées et une majorité des vols intérieurs sont d'ordre professionnel. C'est le cas de l'aéroport Dijon-Bourgogne dont on ne connaît d'ailleurs toujours pas le montant des retombées économiques même si on nous répète sans cesse qu'elles existent !

En apportant une aide matérielle et logistique d'environ 30 000€, la métropole gaspille l'argent du contribuable dans un secteur qui bénéficie déjà de forts avantages fiscaux : carburant non taxé, absence de TVA sur les billets d'avion sur les vols internationaux et TVA réduite sur les vols intérieurs.

Je suis intervenue pour rappeler qu'il y a d'autres façons de célébrer un pan de l'histoire de l'aviation à Dijon et sa métropole, un pan historique, industriel et culturel sans impact pour le climat.

Cet exemple montre la nécessité d'avoir des élu-es écologistes qui se mobilisent pour une véritable politique climatique où chaque euro dépensé contribue à nous adapter.



Catherine Hervieu, Vice Présidente de Dijon Métropole



Stationnement : rééquilibrer le soutien financier actuel à la voiture individuelle au profit des transports en commun et des mobilités actives pour combattre la pollution de l'air et l'étalement urbain

Le faible prix du stationnement à Dijon (comme dans les autres villes) démontre que la voiture est encore fortement subventionnée par les pouvoirs publics de part son emprise importante dans l'espace publique. Des rapports parlementaires et des expertises, comme celle de l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité, ont montré qu'en France les externalités négatives (ou coûts cachés) sociales et environnementales n'étaient pas intégrées au coût du stationnement de certains modes de transport, générant ainsi un fort déficit et des impacts négatifs pour la collectivité et ses habitants. En l'occurrence :

- les **deux roues motorisées** présentent un bilan négatif du fait de l'insécurité routière associée,
- le **bilan urbain est toujours fortement négatif** alors que le bilan en rase campagne est proche de l'équilibre. Les causes de cet écart étant le bruit, la pollution de l'air et la congestion dans l'espace publique
- le bilan négatif des véhicules **diesel** comparé à celui des véhicules essence compte-tenu de la pollution importante aux particules fines de cette motorisation (cf. le dieselgate).
- un lourd déficit lié aux transports des **pooids lourds**, qui de fait sont implicitement subventionnés, et qui avait ainsi induit le très juste projet d'écotaxe, malheureusement avorté par manque de courage politique.

Selon ces experts, l'objectif est d'augmenter les taxes nationales sur les carburants, les ressources fossiles étant devenues rares et fortement contributives à l'effet de serre, pour inciter à réduire la consommation de carburant tout en diminuant les taxes sur le travail, la main d'œuvre étant surabondante à cause du chômage de masse. L'intention est d'envoyer des signaux de prix pour que tout le monde s'adapte, de financer la transition écologique et les changements de comportements. L'ensemble des coûts serait ainsi réduit et l'efficacité globale, pour la société, augmentée car permettant de mieux préserver notre environnement.

A partir de ce principe, si l'on veut étudier le coût de la voiture en ville, il est indispensable de réaliser une étude sur des données uniquement consacrées au milieu urbain. Il est possible de faire une analyse comparative entre :

- le **coût marginal** visant à fixer un tarif qui repose uniquement sur l'usage du véhicule. Les objectifs : mettre en valeur des externalités non supportées par les usagers (coûts cachés), aide à la décision pour amener un voyageur à choisir son mode de déplacement en fonction des coûts réels pour la société, inciter à modifier son comportement en matière de mobilité.
- Le **coût complet** visant à fixer un tarif reposant sur l'usage du véhicule et le coût des infrastructures. Les objectifs : mettre en valeur le coût supporté par la collectivité, effectuer des comparaisons entre les différents modes de transports et identifier les investissements prioritaires.

A partir des données d'un travail réalisé par l'Union des Transports Public et ferroviaires (UTP) pour l'Ile-de-France, j'ai calculé le coût marginal (insécurité, effet de serre, congestion, pollution, bruit et perte d'attractivité) pour une voiture à Dijon : chaque automobiliste effectuant un trajet de 10 km (correspondant environ à une entrée et une sortie de la ville soit 2 fois 5 km) devrait s'acquitter de 3,6€ de prélèvements supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Si l'on compare la somme de 3,6€ aux différents tarifs du stationnement à Dijon (3,5 € pour 1h45 de stationnement en zone courte durée, 3,7 € pour 8h30 de stationnement en zone longue durée), on s'aperçoit que cela correspond globalement au tarif du stationnement le plus élevé. Pour respecter le principe pollueur-payeur, l'acquiescement des frais de stationnement pour les durées les plus longues ne fait que compenser l'insuffisance de prélèvement pour la collectivité.

En sachant, qu'il faut avoir conscience que :

- ce mode de calcul ne tient pas compte des coûts d'infrastructures,
- un automobiliste, même s'il s'acquiesce des frais de stationnement, va rarement payer pour la durée maximale autorisée,
- seule une faible fraction des places de stationnement est payante à Dijon : tous les véhicules stationnant sur des places gratuites échappent à cette perception supplémentaires de 3,6 € que devrait faire la collectivité.

De part ces constats, la conclusion est évidente :

- **les frais de stationnement ne sont pas excessifs** ni utilisés à d'autres fins que le financement des impacts de la circulation automobile. Non, ils ne sont pas une « vache à lait » utilisés par Dijon métropole pour financer des dépenses sociales, culturelles ou d'autres dépenses que celles liées à la voiture.
- **contrairement à de nombreuses idées reçues, l'usage de la voiture à Dijon est en réalité largement subventionné** car seule une fraction des automobilistes payent actuellement des frais de stationnement.
- **ce soutien comporte de multiples effets pervers : ces subventions indirectes à l'usage de la voiture gênent l'attractivité des transports en commun, du vélo, de la marche, de l'autopartage** constituent une **prime à la pollution de l'air** et une **prime à l'étalement urbain** très préjudiciables pour l'environnement.

Cependant, je n'ai pas pu calculé le coût complet n'ayant pas les données nécessaires. C'est pourquoi, j'ai proposé que les services de Dijon Métropole calculent le coût complet de la voiture individuelle et de tous les modes de déplacements alternatifs pour pouvoir faire un comparatif entre les différents modes. J'ai également interpellé le Président de Dijon Métropole pour que la Métropole engage la réflexion sur la mise en place d'une politique plus juste.

Une tarification juste à Dijon prenant en compte tous les coûts cachés de l'automobile, non intégrés actuellement, serait un puissant levier pour conduire à des changements de comportements et pour mieux financer la transition écologique, en particulier les transports en commun et les modes de déplacements doux.



Frédéric Faverjon
Vice-président de Dijon métropole et conseiller municipal de Dijon



Dijon éco-citoyenne !

Le dimanche 7 avril, une journée éco-citoyenne a été organisée par le Jardin des Sciences et le service démocratie locale de la ville de Dijon. Dans le cadre de nos délégations respectives, Stéphanie Modde et moi-même avons participé à l'organisation de cette rencontre.

De nombreux acteurs de l'écocitoyenneté dijonnaise étaient réunis à la Grande Orangerie du Jardin des Sciences. Plusieurs stands ont été animés tout au long de la journée sur les sciences participatives, la macro-photographie, le compostage (ambassadeurs du tri et Association Arborecence), les jardins partagés et les jardins familiaux, l'aquaponie, la fabrication de boules de graines et d'argile.

L'éco-citoyenneté, a été définie en 2003 par le juriste Alexandre Kiss comme : *« l'émergence d'une conscience généralisée incitant les individus à prendre en compte dans leurs actions quotidiennes les conséquences que leurs actes sont susceptibles de produire sur l'environnement, dans le présent, mais aussi à moyen et à long terme. »* Cette éco-citoyenneté est présente dans les différentes commissions de quartier de Dijon grâce aux budgets participatifs qui ont permis, depuis 2008, de créer des jardins partagés, un poulailler, des hôtels à insectes, d'installer des bacs à compost, d'organiser des nettoyages éco-citoyens avec les enfants et les adultes, de mettre en place des arceaux à vélos ou des boîtes à livres. Les jardins partagés, même s'ils sont créés dans un premier temps dans le cadre de la démocratie participative deviennent ensuite parfaitement autonomes grâce à la création d'associations d'habitants totalement indépendantes. C'est une grande force de la ville de Dijon de donner une telle émancipation de ses habitants sur l'espace public.

Jusqu'au 17 novembre, le Jardin des Sciences de Dijon consacre son exposition temporaire "Nature Incognito, la face cachée des villes" à la biodiversité urbaine. Les espèces animales et végétales ont trouvé des stratégies d'adaptation dans les villes et c'est dans ce cadre aussi que la journée éco-citoyenne du 7 avril a été organisée. Le programme national « Sciences participatives au jardin » était également à l'honneur. Chaque citoyen peut devenir acteur de la biodiversité en suivant l'évolution des papillons, des bourdons, des escargots, des plantes (dispositif « Sauvages de ma rue ») et des insectes pollinisateurs par un suivi photographique. De nombreux habitants sont venus en famille questionner et participer aux différents ateliers. Un événement qui était dédiée à la nature en ville, ouvert à tous et gratuit.

Par ailleurs, une exposition du lycée agricole a été montrée de jour-là avec des acteurs de l'éco-citoyenneté des commissions de quartier, du monde de l'entreprise et du milieu associatif. Une exposition conçue en 2017 par une classe de BTS Aménagements Paysagers, le photographe Jean-Christophe Tardivon, financée par la Région Bourgogne Franche-Comté et le lycée agricole de Quetigny. On pouvait découvrir les éco-citoyens : Marie-Charlotte Albejano (Ancienne responsable

Mobigo Auto partage-Citiz), Laurent Favet (Garage solidaire Cric and co), Yvette Loustaud (Membre de la Commission de quartier Montchapet), Thierry Deiller (Association Fruimalin), Sébastien Appert (Directeur de Latitude 21), Hervé Raynier (MJC Bourroches-Valendons), Samira Hassini (Association Jardins des Voisins), Alice Jannet (Association Arborescence), Pierre Mathis (Directeur de l'EPLEFPA Quetigny-Plombières), Hanta Ramanantsoa (Restaurant Le Rougail).

En espérant que cette journée pourra se renouveler dans les années à venir afin de permettre aux habitants de Dijon de rencontrer les différents acteurs de l'écocitoyenneté !



Sandrine Hily, Conseillère municipale, déléguée à la démocratie locale et au quartier Toison d'or



Voeu « Dijon soutient « l'Appel des Coquelicots » et l'arrêt zéro-glyphosate »

Nous participons dès le début au rassemblement mensuel des Coquelicots. Mobilisés pour une agriculture métropolitaine sans pesticides, nous oeuvrons pour la sortie de ces produits délétères à la

Ville comme à la Métropole. Parallèlement à l'exigence exprimée dans le vœu de soutien à l'Appel des Coquelicots -voté à l'unanimité par le conseil municipal moins une abstention (le député LREM)- le Maire a pris, le 21 mars, un arrêté interdisant l'utilisation du glyphosate sur la commune. Nous avons publiquement soutenu cette initiative en incitant le Maire à aller plus loin en interdisant, par voie d'arrêté, l'ensemble des pesticides de synthèse.



Stéphanie Modde et Patrice Château

LE VŒU « DIJON SOUTIENT L'APPEL DES COQUELICOTS » ADOPTÉ LE 25 MARS 2019 :

En 2016, Dijon et Dijon Métropole ont adopté deux vœux pour affirmer leur volonté de construire un territoire « zéro-phyto 100 % bio ».

En effet, les pesticides de synthèse ne sont plus une réponse appropriée au modèle de développement de nos sociétés. L'enjeu est désormais d'offrir des solutions protectrices pour notre santé, les écosystèmes et rémunératrices pour les paysans. Les pesticides sont partout, y compris dans nos corps. Les dijonnaises et les dijonnais ne sont pas épargnés. En effet, les résultats des 63 prélèvements d'urine réalisés par le collectif glyphosate de Côte d'Or sont sans appel : ils sont tous positifs au glyphosate !



Des centaines d'études parues dans les plus grandes revues scientifiques démontrent les dangers des pesticides pour l'homme et l'environnement: explosion des maladies chroniques d'une part et déclin massif de la biodiversité et pollution des eaux d'autre part.

De plus, les professionnels, pris au piège d'un système où les fabricants imposent leurs lois, sont les premières victimes des pesticides (agriculteurs, ouvriers agricoles, épandeurs, employés de l'industrie agro-alimentaire, techniciens testant les pesticides, ouvriers de l'industrie de production et de stockage...). A ce titre, nous déplorons que le gouvernement ne souhaite toujours pas légiférer pour l'interdiction de certaines molécules dangereuses, comme le glyphosate.

En l'absence d'un véritable fonds d'indemnisation des victimes des pesticides, ce sont les agriculteurs qui financent eux mêmes la prise en charge des victimes. Les fabricants, eux, sont exempts de toute participation financière tandis que les drames et les décès s'accumulent. Pourtant, la population est prête et aspire à une transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation car les alternatives aux pesticides existent. C'est le sens des rassemblements réguliers du mouvement « Nous voulons des Coquelicots » à Dijon comme partout en France.

Conscients des risques liés à l'usage des pesticides et dans leurs domaines de compétences respectifs, les deux collectivités, Dijon Métropole et la Ville de Dijon ont décidé d'agir : qualité de l'alimentation avec 30 % de produits bios dans les cantines, transition écologique de l'agriculture avec une sortie programmée des pesticides pour le vignoble du dijonnais, reconquête de la nature en ville, projet d'autonomie alimentaire pour 2030.

Dans le cadre de la semaine pour les alternatives aux pesticides, le conseil municipal de Dijon choisit de cultiver l'avenir et de rejoindre l'Appel des coquelicots, qui demande l'interdiction de tous les pesticides de synthèse.

*Catherine HERVIEU, Stéphanie MODDE, Patrice CHÂTEAU,
Frédéric FAVERJON, Sandrine HILY et
Christine DURNERIN*



Campagne Stop Glyphosate : Catherine Hervieu et Patrice Château portent plainte

Nous avons participé à la campagne Stop Glyphosate, organisé par le collectif de Côte d'Or, et visant à détecter la présence de ce produit toxique dans les urines. Auprès des citoyens mobilisés pour la sortie du glyphosate et de tous les pesticides de synthèse, notre rôle d'élu.e-militant.e est d'être au sein des mouvements sociaux pour porter des revendications que nous partageons.

Nous estimons que cette démarche est complémentaire à l'élaboration des politiques publiques et en cohérence avec nos engagements écologistes. Comme pour l'ensemble des participants, nos résultats sont positifs!

Solidaires dans les démarches, nous avons décidé de porter plainte le 3 juillet, conjointement aux 55 autres plaignants, pour « mise en danger de la vie d'autrui, tromperie et atteintes à l'environnement » en direction des firmes agro-chimiques.

Ce mouvement national des "pisseurs volontaires" est nécessaire pour faire avancer le débat public et faire pression sur l'Etat afin d'interdire tous les pesticides de synthèse et d'engager rapidement la transition écologique de l'agriculture et de l'alimentation.



Catherine Hervieu et Patrice Chateau



Vivre-mieux avec les jardins partagés

Les jardins partagés participent à la construction d'une ville résiliente. Gérés et entretenus en commun par les jardiniers, ils favorisent le lien social et la rencontre entre habitants dans les quartiers et répondent au besoin de retour de nature en ville, essentiel pour nous adapter au changement climatique.

Le développement des jardins partagés a été une priorité de mon mandat. Ils permettent de promouvoir aussi bien des activités (jardinage, échanges de pratiques, repas pris en commun) accessibles à tous tout en protégeant l'environnement grâce au jardinage au naturel et à la reconquête de la biodiversité. Chaque jardin amène une nouvelle vie dans le quartier et incite aux échanges entre voisins. Les habitants partagent le plaisir d'un contact retrouvé avec la nature et la terre et nouent avec la satisfaction de prendre du temps, de faire soi-même de voir pousser. L'engouement qui accompagne les jardins partagés montre que les habitants aspirent à se réapproprier l'espace public et à imaginer des choses ensemble.

Le premier jardin partagé a vu le jour en 2010 dans le quartier de la Fontaine d'Ouche. Grâce aux budgets participatifs, et le travail en coopération avec Sandrine Hily, ils se sont largement développés. Il n'existait qu'un jardin partagé, et désormais, 14 jardins partagés ont été aménagés.

Les commissions de quartier par le biais de groupes de travail discutent collectivement de l'aménagement de ces jardins et prennent en charge financièrement, grâce aux budgets participatifs, le coût de l'aménagement du terrain. Ensuite les habitants, en lien avec une structure de quartier ou par la création d'une association, s'occupent de la gestion quotidienne et de l'animation des ces espaces partagés. Nous avons cependant mis en place une charte des bonnes pratiques notamment concernant l'usage des ressources comme l'eau et les déchets, et bien sûr l'interdiction du recours aux pesticides. Je travaille actuellement au développement d'un réseau des jardins partagés et collectifs.

Cette dynamique doit s'accélérer. Les jardins partagés sont un des leviers essentiels pour redonner du pouvoir de vivre aux habitants et engager la transition écologique de Dijon.

Présentation et localisation des jardins partagés à Dijon :

<https://www.dijon.fr/Dijon-au-quotidien/Eco-citoyennete/Jardins-partages>



Stéphanie Modde, adjointe à l'écologie urbaine



**Convention avec la Chambre d'agriculture :
une victoire pour la transition écologique de
l'agriculture et de l'alimentation grâce aux
écologistes.**

Dijon Métropole a établi un partenariat avec la chambre d'agriculture dans le cadre de sa politique agricole et alimentaire locale. La convention initiale n'était pas à la hauteur du défi climatique et de l'ambition de la métropole : engager la transition agricole et alimentaire. En effet, le périmètre d'intervention de la chambre d'agriculture était réduit au développement des circuits courts. Même si ces derniers sont indispensables, ils sont insuffisants.

Nous n'en sommes plus à l'époque où il s'agit de convaincre la population de consommer localement et de cibler uniquement la structuration des filières courtes et de proximité. Si ce travail est indispensable, notamment sur le plan social pour faire revivre les campagnes, il est insuffisant sur le plan écologique qui demande une avancée significative sur le changement des pratiques agricoles. Outre les problèmes de santé environnementale, de qualité de l'eau liée à l'utilisation des pesticides, une fertilisation azotée chimique considérée actuellement comme modérée contribue autant à l'effet de serre sur un seul petit hectare qu'un parcours de 10.000 km en voiture. Imaginez quand on multiplie par le nombre d'ha...

J'ai ainsi proposé d'amender cette charte. Le Conseil métropolitain du 27 juin 2019 a voté notre proposition : « Dijon métropole et la chambre d'agriculture engagent plus fortement leur action sur un véritable accompagnement des exploitations agricoles dans la transition écologique de l'agriculture qui combine à la fois la structuration des filières courtes et de proximité et la filière biologique ».

Enfin, j'ai rappelé l'importance de diversifier nos partenaires pour accélérer la transition en nous appuyant également sur les compétences et les savoir-faire des Fédérations d'Agriculture Biologique en Bourgogne Franche-Comté.



Stéphanie Modde, conseillère métropolitaine déléguée à la biodiversité

**Lettre ouverte à
Monsieur le Député Didier Martin,
co-rapporteur de la mission parlementaire
sur les pesticides :
soutien à l'appel de 260 scientifiques**

Nous avons interpellé Didier MARTIN afin qu'il appuie la demande d'un collectif de scientifiques qui demande des moyens pour étudier les coûts/bénéfices de l'usage des pesticides agricoles. Ci-dessous, le contenu de la lettre :

Monsieur le Député,

Vous avez été rapporteur d'un rapport parlementaire sur l'utilisation des produits phytopharmaceutique publié en avril 2018¹. Dans le cadre des travaux sur ce rapport, le groupe des élu.es écologistes de la mairie de Dijon vous avait interpellé officiellement pour demander d'intégrer dans les recommandations du rapport les résultats des études économiques sur les coûts/bénéfices de l'usage des pesticides agricoles et de les comparer avec les effets positifs de l'agriculture biologique². Nous vous demandions également que le rapport préconise de développer ces études économiques pour que l'impact environnemental, sanitaire, réglementaire et social de l'usage des pesticides soit mieux connu et que les « externalités positives » de l'agriculture biologique soient mieux chiffrées.

En effet, les pesticides **ont un coût pour la société**. Ces substances toxiques génèrent des « externalités négatives » qui ne sont pas prises en compte par le marché, puisqu'elles ne sont pas intégrées dans le prix des pesticides. Or elles représentent chaque année plusieurs milliards d'euros de réparations issues de leurs dégâts à la charge de la collectivité (locale, régionale, nationale). Une étude de 2016 réalisée par deux scientifiques de l'INRA, à partir de plus de 60 travaux de recherche publiés dans Le Monde, estime **que le coût induit des pesticides**, lorsque les données connues permettent de les calculer, **est supérieur à ce qu'ils rapportent en terme d'amélioration des rendements agronomiques**.

Au delà des gains agronomiques bien connus, les coûts induits par l'usage des pesticides doivent être pris en compte et être transparents. Ils concernent :

- les coûts **environnementaux** qui concernent les dégâts environnementaux comme la perte des services écosystémiques rendus par la nature : *diminution de la pollinisation, perte de biodiversité, pollution des eaux...*
- les coûts **sanitaires** qui concernent les frais de santé des agriculteurs et la perte de productivité des agriculteurs due à l'usage des pesticides : par exemple *un agriculteur sur 6 souffre d'effets indésirables liés à l'utilisation de substances chimiques, l'exposition aux pesticides doublerait quasiment le risque de survenue de la maladie de Parkinson chez les agriculteurs* (CGDD, 136, déc 2015³).

1 Rapport n°852 : <http://www.assemblee-nationale.fr/15/rap-info/i0852.asp>

2 <https://21.eelv.fr/lettre-ouverte-des-elus-eelv-au-depute-didier-martin-co-rapporteur-de-la-mission-dinformation-sur-les-pesticides/> et <https://21.eelv.fr/lettre-ouverte-a-monsieur-le-depute-didier-martin-co-rapporteur-de-la-mission-parlementaire-sur-les-pesticides/>

3 <http://www.lafranceagricole.fr/r/Publie/FA/p1/Infographies/Web/2016-01-06/pollutions-azotees.pdf>

- les coûts **réglementaires** qui englobent les fonds publics pour réglementer et contrôler ces substances, ou assainir les eaux et les milieux contaminés : *la cour des comptes a de nombreuses fois pointé, concernant les redevances liées à l'eau, le fait que le principe pollueur - payeur est loin d'être respecté sur l'usage des pesticides.*
- les coûts **sociaux** : l'usage des pesticides diminue très fortement le nombre d'exploitants agricoles à l'hectare comparativement à l'agriculture biologique et *participe donc massivement à la désertification rurale.*

Nous avons globalement été déçus par votre rapport parlementaire qui ne répondait pas à l'enjeu de dépasser le constat partagé de la dangerosité des pesticides. Ceux-ci nourrissent un modèle agro-économique de courte vue, reposant uniquement sur la rentabilité financière immédiate. Les alternatives existent et ont fait leurs preuves. L'urgence est de les généraliser (voir notre communiqué de presse à ce sujet⁴).

Même si votre rapport parlementaire était très en retrait par rapport à nos espérances, vous avez repris quelques unes de nos demandes formulées dans les préconisations 6 et 8 de votre rapport :

- Préconisation 6 : Mobiliser la recherche sur la biodiversité et les écosystèmes pour mieux évaluer les impacts des traitements, des produits phytopharmaceutiques.
- Préconisation 8 : Évaluer le coût des externalités négatives sur la santé et l'environnement lié à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques.

Or nous constatons aujourd'hui que le gouvernement refuse vigoureusement d'évaluer les externalités négatives et les coûts cachés des pesticides comme le relate le journal Le Monde (pesticides : des coûts bien cachés)⁵. Cet article écrivait "*combien coûte à la collectivité l'utilisation actuelle de ces produits, en plans de réduction de leurs usages, mais aussi en soins médicaux, en assainissement des eaux, en érosion des services gracieusement offerts par les écosystèmes, voire en frais d'acquisition de connaissances (étudier les effets de ces produits a aussi un coût) ? C'est la question taboue, la question à laquelle il vaut mieux, semble-t-il, ne pas chercher de réponses. Le Programme prioritaire de recherche (PPR) sur les pesticides qui doit être présenté en juin par la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, Frédérique Vidal, n'y répondra pas. Et ce n'est pas faute d'une volonté des scientifiques de se colleter avec cette épineuse question*" demandée par les scientifiques de l'INRA. Ce chiffre "*pourrait être un levier majeur du changement. Pour l'heure, et malgré plus de dix années d'échec à faire baisser le recours aux pesticides, le gouvernement semble souhaiter que ces « coûts cachés » demeurent, précisément, cachés.*"

Aujourd'hui, 260 scientifiques et chercheurs demandent dans une tribune du journal Le Monde⁶ qu'on leur donne les moyens de réaliser ces études économiques estimant que la "*connaissance de l'étendue et de la profondeur des impacts des pesticides et la façon dont ils pèsent sur la société est un levier indispensable pour accélérer la transition vers d'autres modes de production*".

Aussi, **pour être en cohérence avec vos propres préconisations incluses dans votre rapport** parlementaire sur les pesticides, les **élu.es écologistes de Dijon vous demandent :**

4 <https://21.eelv.fr/mission-dinformation-sur-les-pesticides-une-occasion-manquee-pour-la-transition-ecologique-de-lagriculture/>

5 https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/04/27/pesticides-des-couts-bien-caches_5455609_3232.html

6 https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/05/16/sur-l-impact-des-pesticides-la-recherche-scientifique-doit-eclairer-la-decision-publique_5462664_3232.html

- de **soutenir publiquement cet appel des 260 scientifiques français**
- d'**interpeller le gouvernement** sur son refus d'étudier les coûts sociaux, environnementaux et sanitaires des pesticides en contradiction avec les préconisations de votre rapport
- de **mobiliser votre groupe parlementaire** La République En Marche majoritaire à l'Assemblée Nationale pour faire évoluer la position du gouvernement
- de **dénoncer vigoureusement ce refus gouvernemental scandaleux et uniquement destiné à protéger les intérêts des industries agrochimiques et ses multiples lobbies** dont certains se permettent même d'utiliser des méthodes totalement illégales.⁷

*Frédéric FAVERJON, Catherine HERVIEU, Stéphanie MODDE, Patrice CHATEAU,
Sandrine HILY et Christine DURNERIN.*

⁷ https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/05/09/fichier-monsanto-des-dizaines-de-personnalites-classees-illegalement-selon-leur-position-sur-le-glyphosate_5460190_3244.html?xtmc=bayer&xtcr=4



Un regard sur l'animal plus respectueux

Les cirques mettant en scène des animaux sauvages ne sont plus bienvenus à Dijon ! Les élus EELV ont présenté un voeu dans ce sens lors du Conseil Municipal du 24 Juin dernier adopté à très large majorité. Le regard porté par notre groupe sur le monde animal s'exerce aussi bien sur la présence et le bien-être des animaux domestiques, leurs activités dans les parcs et jardins, que sur la protection des animaux sauvages au sein de la biodiversité en général. Enfin, en matière d'alimentation, nos choix s'orientent sur une inversion des sources de protéines en faveur du végétal.

Dans les espaces verts dijonnais, nous avons réussi à maintenir la présence d'animaux domestiques au sein de parcs animaliers où ils sont particulièrement bien traités et soignés par les personnels qui aiment profondément leur métier. Nous avons également étendu et pérennisé le pastoralisme sous différentes formes : troupeau de moutons et poneys dans la combe à la serpent accompagné par un berger ; troupeau de bouquetins dans l'enceinte du fort de la Motte Giron ; entretien écologique de prairies et espaces à enjeux écologiques en bordure de ce même fort par un troupeau de vaches écossaises et chevaux camarguais grâce à un partenariat avec le conservatoire des espaces naturels de Bourgogne ; convention avec le propriétaire d'un couple de boeufs à proximité du lac et enfin éco-pâturage en régie à la Colombière avec les animaux de ce même parc.

Ainsi, le rôle des animaux dans la Ville s'est étendu de la seule fonction sociale à la fonction écologique. L'image qu'ils représentent pour les enfants s'est enrichie. Ce changement participe à une prise de conscience plus fine de notre environnement et de l'urgence d'une transition réussie où l'Humanité retrouve enfin une place équilibrée au sein de la biodiversité.

Mais les animaux dans la Ville ne sont pas tous visibles ou domestiqués. A Dijon, la faune sauvage est bien présente, elle fait l'objet d'une protection au titre de son appartenance à la biodiversité.

Un plan dédié a été mis en oeuvre. Les experts du Jardin des Sciences & Biodiversité répertorient les différentes espèces et préconisent des méthodes d'entretien des espaces publics qui leur soient favorables. Celles-ci sont mises en oeuvre. Ainsi, aujourd'hui, plus de 60% des espaces verts de la Ville sont labellisés « EcoJardin », ce qui garantit à la faune, petits mammifères, oiseaux ou insectes un cadre de vie préservé.

Et pourtant les animaux font aussi partie de notre alimentation...

Pour ma part, je considère que la protéine animale est surabondante dans nos assiettes. Pour cette raison, j'ai impulsé une politique de progression constante de la protéine végétale. Dans les cantines



scolaires, nous avons atteint le rythme d'un repas végétarien par semaine et je compte bien continuer à progresser dans cette direction.

En contrepartie, la qualité de la viande servie dans la restauration municipale est garantie par des labels, notamment le label Bio pour la viande de boeuf. Ce choix favorise un élevage extensif, à l'herbe, respectueux de notre environnement, respectant les sols et favorisant le bien être animal.



Patrice Château, adjoint à l'environnement



**Voeu à l'initiative du groupe EELV,
pour une ville sans cirques avec
animaux sauvages.**

Nous avons mené un partenariat avec les associations de défense du bien-être animal et la commission condition animale EELV pour présenter un vœu visant à interdire les animaux sauvages dans les cirques. Présenté le 24 juin en conseil municipal, le vœu a été adopté à l'unanimité moins 5 abstentions.

LE VŒU :

Dijon mène depuis plusieurs années une politique en faveur de la protection de la faune et de la flore avec son plan biodiversité. La reconquête de la biodiversité à Dijon, et particulièrement des pollinisateurs, a d'ailleurs été récompensée par le Label Apicité. Alors que les rapports scientifiques sur la biodiversité sont alarmants, que la faune sauvage est en train de disparaître de façon irréversible, Dijon souhaite poursuivre ses efforts. En effet, les animaux sauvages ne peuvent être présentés comme une attraction mais doivent être protégés.

De nombreuses études vétérinaires publiées ces dernières années démontrent que les conditions de détention et de dressage des animaux sauvages occasionnent des pathologies avérées (troubles cardiaques, arthrite, stéréotypies et autres troubles du comportement).

Le droit français fait état de cette problématique. L'article L.214-1 du code rural affirme que « tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce ». L'article R 214-17, 3° du même code dispose qu'il est interdit de placer et de maintenir des animaux dans « un habitat ou un environnement susceptible d'être, en raison de son exigüité, de sa situation inappropriée aux conditions climatiques supportables par l'espèce considérée ou de l'inadaptation des matériels, installations ou agencements utilisés, générant une cause de souffrances, de blessures ou d'accidents ».

Enfin, La Fédération des Vétérinaires d'Europe en juin 2015 a déclaré qu'elle "recommande à toutes les autorités compétentes européennes et nationales d'interdire l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants dans toute l'Europe, compte-tenu de l'impossibilité absolue de répondre de façon adéquate à leurs besoins physiologiques, mentaux et sociaux. »

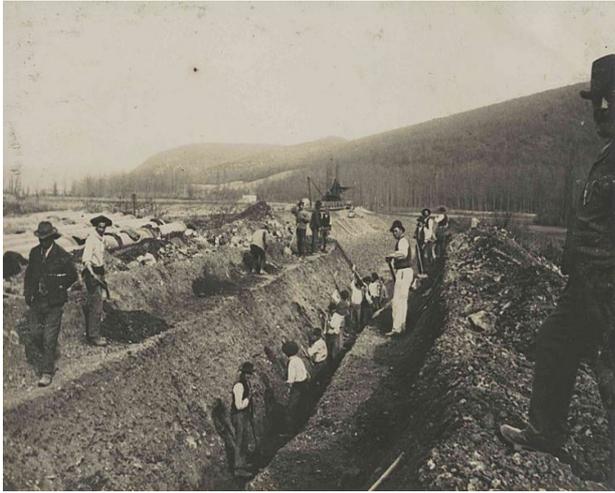
La municipalité est garante de la moralité publique en évitant la mise en spectacle d'animaux sauvages ou de certains animaux domestiques dans des conditions incompatibles avec leurs besoins biologiques et leur habitat, atteinte aux valeurs de respect de la nature et de l'environnement protégés par notre constitution.

Compte-tenu de ces éléments, la Ville de Dijon souhaite s'engager aux côtés de centaines de communes comme Rennes, Strasbourg, Montpellier, Besançon, Bastia, de nombreux États (Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Finlande, Grèce, Hongrie, Portugal, Suède...) et des associations de défense du bien-être animal qui ont pris position sur ce sujet.

C'est pourquoi, réuni le 24 juin 2019, le Conseil municipal de Dijon :

- Se déclare en faveur de l'interdiction de la captivité et de l'exploitation des animaux sauvages dans les cirques et autres spectacles itinérants impliquant des animaux sauvages et demande au législateur de légiférer en ce sens ;
- se réserve la possibilité d'œuvrer par tous les moyens légaux à sa disposition à ce que Dijon n'accueille plus de spectacles de cirques utilisant des animaux sauvages.
- Dans l'attente, des contrôles systématiques devront être pratiqués pour que l'arrêté du 18 mars 2011, fixant les conditions de détention et d'utilisation des animaux vivants d'espèces non domestiques dans les établissements de spectacle itinérant, soit appliqué à tous les cirques avec animaux.
- Soutiendra activement les formes de cirque et de spectacle itinérants n'exploitant pas d'animaux sauvages, respectant la condition animale et accompagnera les acteurs circassiens qui le souhaitent vers des pratiques adaptées à cette condition.





Dijon métropole investit pour préserver la ressource en eau :

inauguration de l'usine Henri Navier d'ultrafiltration de la source de Morcueil

Deuxième source historique de Dijon métropole après le Val Suzon, et exploitée dès 1905, la source de Morcueil est naturelle, sur un sol karstique, située entre les communes de Fleurey-sur-Ouche et Pont-de-Pany. Elle alimente Dijon grâce à une canalisation de plus d'une dizaine de kilomètres. L'exploitation de la source de Morcueil a été arrêtée en mars 2013, suite à des pollutions de bactéries (*giardia*, *cryptosporidium*) due à la faune sauvage non éliminables au chlore. Aussi, même si prévenir coûte moins cher que guérir, dans cette situation seule une solution curative d'ultrafiltration était appropriée. Dijon métropole a donc investi près de 5 millions d'euros via le délégataire pour la construction de l'usine avec le soutien de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Par contre, comme prévenir vaut mieux que guérir, Dijon métropole a fait le choix de ne pas inclure dans cette usine un traitement des pesticides : en effet, nous estimons que des actions avec le monde agricole seront plus pertinentes pour en éliminer les résidus.

Le traitement par ultrafiltration consiste à purifier l'eau en éradiquant les éventuels virus et bactéries, ainsi que toutes traces de matières organiques. En effet, chaque fibre présente une porosité 10 000 fois plus fine que celle de la peau humaine. La paroi des membranes sert donc de filtre à toutes les particules de taille inférieure à 0,02 microns tout en préservant la minéralité naturelle de l'eau. L'ultrafiltration permet la production d'une eau potable de très bonne qualité.

Ainsi depuis mars 2019 l'usine Henri Navier, située boulevard Kir à Dijon, traite les eaux de la source de Morcueil à hauteur d'environ 25 % du besoin moyen journalier de la métropole, et peut aussi servir à alimenter des exportations d'eau.



Cette usine sera la cinquième unité de production d'eau potable de la métropole (après Poncey-lès-Athée, Marsannay, Longvic et Chenôve) mais la première par ultrafiltration. Elle permettra à Dijon métropole de fournir à nouveau à ses habitants une eau de qualité depuis la source de Morcueil tout en sécurisant et préservant les ressources de la métropole.

Sur ma proposition Dijon métropole a retenu le nom de Henri NAVIER pour la dénomination de cette usine. Henri NAVIER, né à Dijon en 1785, était ingénieur, mathématicien, économiste. Il a réalisé de nombreux travaux suite à ses études à l'école polytechnique et l'école des Ponts et Chaussées. Il est mondialement connu pour ses travaux qui aboutiront à l'équation de Navier-Stoke fondamentale de la mécanique des fluides avec de multiples applications : en aérodynamie, en aéronautique, en éolien, en météorologie et modèles climatiques.

Dijon métropole valorise ainsi son patrimoine matériel en entretenant et modernisant son réseau d'eau et ses usines tout en honorant la mémoire de ses savants qui y ont contribué comme Henri NAVIER mondialement connu.



Frédéric Faverjon, Vice-président de Dijon métropole à l'eau et l'assainissement



Contrat 2016 - 2021 pour la préservation de la nappe de Dijon – Sud : un bilan à mi-parcours très encourageant

Le contrat pour la nappe de Dijon Sud, c'est l'engagement de **20 partenaires** envers **40 actions** de protection de la nappe de Dijon sud, considérée comme une ressource stratégique pour l'alimentation en eau potable. Ces partenaires sont l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la commission locale de

l'eau (CLE) de la Vouge et celle de l'Ouche, les services déconcentrés de l'Etat (DREAL, ARS et DDT), Dijon métropole et la communauté de communes de Gevrey-Chambertin et Nuits-St-Georges, le syndicat du bassin versant de la Vouge et le syndicat du bassin de l'Ouche, l'EPTB Saône – Doubs, la région Bourgogne Franche-Comté, le département de la Côte d'Or, la chambre d'agriculture de Côte d'Or, la commune de Perrigny-les-Dijon, la commune de Féney, la commune de Saulon-la-rue, la SNCF et APRR (Autoroutes Paris Rhin Rhône). Ce contrat pour la nappe d'une durée de 6 ans (2016 à 2021) est coordonné par l'InterCLE Vouge / Ouche. Nous avons aussi été accompagné dans nos travaux par une association de protection de l'environnement : le CAPREN.

Ces partenaires se sont engagés en 2016 de manière **volontaire** car nous étions convaincus que la qualité de vie et l'attractivité de nos territoires dépendaient de la qualité de l'eau et de sa quantité, parce que nous estimions qu'il était de notre **devoir** de s'engager pour la préservation de notre ressource en eau. Ce volontarisme n'est pas un vain mot. L'ensemble des actions du contrat de nappe représente un investissement de 7 M€ financé par les différents partenaires selon leurs domaines de compétence et grâce au soutien de l'agence de l'eau qui nous subventionne.

Les partenaires se sont engagés aussi de façon **concertée**. Nous savons en effet que cet engagement collectif est la condition nécessaire pour la préservation de notre nappe, parce que l'engagement de l'un est inefficace sans l'engagement des autres.

Le contrat pour la nappe définissait 2 phases : la première de 2016 à 2018 et la deuxième de 2019 à 2021. Le bilan à mi-contrat indique que, à la fin de la première phase en 2018, 80% des actions sont déjà terminées ou en cours de réalisation. Certes, il reste quelques actions non engagées mais, comme dans tout projet, des actions ont parfois besoin d'être réadaptées en cours de route. Ce taux de réalisation est cependant remarquable. Il est communément admis qu'un taux de réalisation de 50% en fin de contrat est le signe d'une exécution globalement satisfaisante. Ce bon taux de réalisation et d'engagement, déjà 80 % des actions terminées ou engagées à mi-contrat, témoigne de l'engagement et de la détermination de l'ensemble des acteurs. Il témoigne aussi de la qualité de la gouvernance et, comme l'estime l'Agence de l'Eau dans sa perception du contrat du « *dynamisme et de l'implication du président de l'InterCLE* ».

Pour ce qui concerne Dijon métropole, les études d'aires d'alimentation de captage (AAC) des ressources situées sur la nappe de Dijon sud ont été lancées. Ces études, après une phase hydrogéologique pour comprendre les écoulements, étudient la vulnérabilité des sols, les pressions agricoles et non agricoles et déboucheront sur un plan d'actions destiné à préserver la ressource en eau. Par ailleurs, Dijon métropole a réalisé un diagnostic de ses réseaux d'assainissement situé sur la nappe de façon à bien cibler les investissements à réaliser pour éviter les rejets au milieu naturel. De

façon plus générale, toutes les actions prévues pour Dijon métropole ont été lancées. La métropole a aussi lancé des études supplémentaires pour affiner sa perception des pollutions urbaines et agricole.

Les actions retenues sont essentiellement des actions préventives car l'expérience a montré que le coût du préventif est toujours moins cher que le curatif. Nous avons même pu le vérifier sur le cas concret de la nappe de Dijon sud en nous appuyant sur une étude menée par le BRGM et l'AERMC. Le coût des actions de prévention présente dans le contrat pour la nappe est 4 à 5 fois moins cher que le coût actuel des actions curatives qui ont néanmoins dues être mises en place compte tenu des pollutions passées. Cette constatation sur notre nappe a ainsi permis de conforter l'intuition de prévenir plutôt que guérir qui avait guidé la construction du contrat de nappe. Ce sont ces actions, besogneuses et décidées, qui permettront de reconquérir la qualité des eaux de la nappe de Dijon Sud et de mieux gérer quantitativement cette ressource. Une vraie politique écologiste cherchant à identifier les causes des pollutions plutôt qu'une fuite en avant financière où on ne se soucierait que des conséquences des pollutions.

Malgré le bon taux de réalisation, les défis à relever restent importants pour notre nappe de Dijon sud. Défi pour la qualité de l'eau d'abord. Malgré les évolutions constatées ces dernières années, comme par exemple des évolutions de pratiques agronomiques moins ou plus consommatrices de pesticides ou comme la fin de l'utilisation des pesticides par les collectivités et les habitants grâce à la loi du sénateur écologiste Joël Labbé, malgré ces actions l'eau captée sur la nappe a toujours besoin d'un traitement supplémentaire de capture des pesticides pour la rendre potable. Cependant cette situation s'explique aussi par le temps de séjour des eaux dans la nappe qui pourraient être parfois de plusieurs décennies maintenant ainsi l'impact de pollutions historiques.

Le défi est également quantitatif. Malgré le respect des volumes maximum prélevables le niveau de la nappe baisse d'années en années. Il nous faudra à l'avenir faire mieux et plus s'infiltrer des eaux de qualité dans la nappe. Peut-être faudra-t-il même diminuer nos prélèvements sur la nappe.

La réalité du changement climatique qui commence déjà à se manifester nous oblige à ne pas être dans le déni et à agir. C'est un travail de longue haleine. Aussi, il nous a semblé essentiel de sensibiliser les jeunes de notre territoire aux enjeux de la nappe de Dijon sud. Pour se faire, l'InterCLE a réalisé un livre destiné aux enfants des écoles pour présenter les enjeux liés à la nappe. Ce livre sera distribué gratuitement dans les ateliers sur l'eau réalisés en milieu scolaire par la maison de l'architecture et de l'environnement - Latitude 21 - de Dijon métropole.

Ces défis à relever, le bon taux de réalisation et d'engagement des actions du contrat nous encourage à poursuivre résolument ce contrat de nappe et même à l'amplifier sur certains points.



*Frédéric Faverjon
Président de l'InterCLE Vouge / Ouche
Vice-président de Dijon métropole à l'eau et l'assainissement*

Le bilan de mi contrat ainsi qu'une plaquette synthétique du bilan de mi-contrat sont téléchargeable à l'adresse : <http://intercle.fr/supports-de-communication/>.



Solidarité avec les migrants

Le groupe des élu.es EELV s'est saisi de la question de l'accueil des réfugiés. Si le gouvernement français et l'Europe ne se montrent pas à la hauteur du défi humain que nous devons collectivement relever, chaque collectivité, chaque élu local peut se mobiliser pour assurer la protection des personnes vulnérables.

Pour cela, nous avons privilégié un dialogue régulier avec les associations de défense des droits humains confrontées à la détresse de familles et des jeunes victimes de l'absence d'une véritable politique de l'asile.

Localement, le constat est affligeant : un Conseil Départemental qui use depuis de nombreuses années de toutes les stratégies possibles pour éviter de loger les mineurs isolés, des Obligations de Quitter le Territoire à des élèves ayant une scolarité brillante, un dialogue rompu entre avec les services de l'État et les associations...

Au vu de la situation et forts de nos convictions humanistes et républicaines, nous avons soutenu les bénévoles dans leur démarche que ce soit en rencontrant les services de l'État, en envoyant des dossiers de demandes de régularisation, et en appelant à un apaisement des relations. L'objectif étant de trouver un compromis pour loger les personnes sans domicile et éviter le stress des expulsions de squatt.

Les services de l'État restent néanmoins sourds à nos demandes.

Dans ce contexte dégradé, nous portons politiquement la volonté de faire de la Métropole une « ville accueillante ». Outre que la construction d'un récit positif autour du phénomène migratoire est un obstacle au discours de l'extrême-droite à l'opposé des valeurs républicaines, l'urgence est de trouver des solutions de logement pour les jeunes mineurs abandonnés par le Conseil Départemental.

Lors du conseil métropolitain du 7 avril, nous avons ainsi proposé une politique d'hébergement pour les mineurs isolés à construire en partenariat avec les associations de défense des droits. Cette concertation est essentielle car elles connaissent la réalité et le quotidien de ces populations. C'est un gage sérieux pour répondre aux besoins.

Enfin, nous avons bien entendu soutenu la démarche de contractualisation de Dijon Métropole et de l'État. Celui-ci appelle les métropoles à se mobiliser pour offrir des conditions matérielles d'accueil. Bien évidemment, ce contrat, à hauteur d'une aide de 300 000€ en 2019, est une bonne chose. Il est cependant bien insuffisant pour répondre à la crise de l'accueil que nous vivons.

C'est pourquoi, nous restons mobilisés pour que Dijon Métropole, en diversifiant ses actions, devienne un « véritable territoire accueillant ».

Nous contacter

Groupe des élu/es EELV Mairie de Dijon-14, avenue Jean-Jaurès 21000 Dijon

09-61-68-76-95 / 06 71 70 21 27

groupe-ecologie-verts@wanadoo.fr- <http://21.eelv.fr/>

Catherine HERVIEU- chervieu@ville-dijon.fr

Frédéric FAVERJON- ffaverjon@ville-dijon.fr

Stéphanie MODDE- smodde@ville-dijon.fr

Patrice CHATEAU- pchateau@ville-dijon.fr

Sandrine HILY- shily@ville-dijon.fr

Christine DURNERIN- cdurnerin@ville-dijon.fr

Jean-François BUIGUES- jean-françois.buigues@laposte.net

Philippe SCHMITT- ph.schmitt21@gmail.com